

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 11 décembre 2020, se sont réunis, exceptionnellement à l'Espace Jean Lurçat sis Place du Maréchal Leclerc à Juvisy-sur-Orge, pour leur séance le 17 décembre 2020 sous la présidence de Madame Bensarsa Reda, Maire (séance ouverte à 19 h 12).

Présents : Mme AVELLANO, Mme BEGHE, M. BENETEAU, Mme BENSARSA REDA, Mme COSTA, M. COSTES, M. DI TOMMASO, Mme DIAWARA, M. DOUTEAU (est arrivé à 19h30 avant le vote de la délibération n°1), Mme ERFAN, Mme GAUTHIER, M. GOMEZ, Mme GUIBLIN, Mme HURIEZ, Mme KECHELAL, M. MONTEIRO, M. NASSE, M. PERRIMOND, M. PLAS, M. REDA (est arrivé à 19h30 avant la vote de la délibération n°1), Mme RIVET, Mme ROBIN, Mme ROGUE, Mme ROQUES, Mme SERMAGE (est arrivée à 19h35 avant le vote de la délibération n°1), M. SOLIGO, M. SOUKOUNA, M. VILLEMEUR.

Le Maire
certifie sous sa
responsabilité
le caractère
exécutif du
présent acte.
Cet acte peut
faire l'objet
d'un recours
devant le
Tribunal
Administratif
compétent
dans un délai
de deux mois
à compter de
sa notification
et/ou
publication.

Absents représentés : Mme ABBACI représentée par Mme COSTA, Mme FALGUIERES représentée par Mme Rivet, M. LORIC représenté par Mme BENSARSA REDA, M. GODRON représenté par Mme HURIEZ, M. SAINT PIERRE représenté par M. BENETEAU

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	28
Votants	33

- Secrétaire de séance : - Bakary SOUKOUNA -

Points divers

Madame Le Maire, après avoir procédé à l'appel des présents,

- a) Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 novembre 2020 est approuvé à la **MAJORITE (30 POUR, 3 ABSTENTIONS : L.GAUTHIER, A.PLAS, S.KECHELAL)**.
- b) Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire (du 14 octobre au 24 novembre 2020).

Date	Objet	Montant	Date d'enregistrement Sous-préfecture de Palaiseau	Service	Signataire
21/10/2020	Vérification initiale des installations électriques au titre de la sécurité des travailleurs - La mission concerne le TGBT du marché couvert. Signature du contrat avec la société APAVE.	336,00 TTC	05/11/2020	PVDU	Le Maire
21/10/2020	Marché 20 10 023 : acquisition de matériels pour les cuisines et offices de la ville de Juvisy-sur-Orge - lot 1 : Acquisition d'une sauteuse électrique en 150L avec équipements et de deux friteuses électriques d'environ 20L.	24 816,74 €HT	04/11/2020	Marchés publics	Le Maire

21/10/2020	Marché 20 10 024 : acquisition de matériels pour les cuisines et offices de la ville de Juvisy-sur-Orge - lot 2 : Acquisition d'une hotte d'extraction	4 739,74 €HT	04/11/2020	Marchés publics	Le Maire
21/10/2020	Marché 20 10 025 : acquisition de matériels pour les cuisines et offices de la ville de Juvisy-sur-Orge - lot 3 : Acquisition de petits matériels : armoire froide ; lave-mains ; cellule de maintien en température ; chariots de service 2 et 3 niveaux	5 547,48 €HT	04/11/2020	Marchés publics	Le Maire
21/10/2020	Marché n°20 10 026 : Travaux neufs et d'entretien de la voirie communale de Juvisy-sur-Orge	Montant maximum annuel : 300 000 €HT	04/11/2020	Marchés publics	Le Maire
29/10/2020	Avenant n°3 à la convention de location d'emplacements pour le stationnement de véhicules - Immeuble sis 5 rue Frédéric Merlet à Juvisy-sur-Orge	Par emplacement Loyer : 11,56 €HT Charges : 4,56€HT	30/10/2020	Juridique	Le Maire
29/10/2020	Conventions de location d'emplacements pour le stationnement de véhicules- Immeuble sis 5 rue Frédéric Merlet à Juvisy-sur-Orge	Loyer annuel : 50 €/emplacement	30/10/2020	Juridique	Le Maire
02/11/2020	Marché n° 20 10 031 : Pose, dépose, approvisionnement, stockage et entretien des illuminations festives de la Ville de Juvisy-sur-Orge	Bons de commande sans minimum et montant maximum annuel : 50 000 €HT	16/11/2020	Marchés publics	Le Maire
06/11/2020	Condition d'abonnement du marché forain suite au Coronavirus	-	16/11/2020	PVDU	Le Maire
09/11/2020	Contrat de collecte, maintenance préventive et curative hors pièces détachées et hors vandalisme du parc d'horodateurs de la Ville de Juvisy-sur-Orge	13 500 €HT	03/12/2020	Police municipale	Le Maire
09/11/2020	Convention passée avec l'association « Au Coin de l'Art Rue » et la Commune de Juvisy-sur-Orge pour un projet d'animation d'un atelier d'Arts Plastiques destiné aux élèves de CE1 de Mesdames Priou et Buteau de l'école élémentaire Jaurès	1 300 €TTC	20/11/2020	Education-Jeunesse	Le Maire
16/11/2020	Conclusion de la convention d'objectifs et de financement relative au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité pour l'année 2020-2021	-	20/11/2020	Education-Jeunesse	Le Maire
16/11/2020	Marché 20 10 028 : fourniture de denrées alimentaires pour les services de restauration scolaire et périscolaire - lot 1 - porc et charcuterie	Bons de commande sans montant minimum ni maximum	24/11/2020	Marchés publics	Le Maire
16/11/2020	Marché 20 10 029 : fourniture de denrées alimentaires pour les services de restauration scolaire et périscolaire - lot 2 - viande crue et cuite sauf porc	Bons de commande sans montant minimum ni maximum	24/11/2020	Marchés publics	Le Maire
16/11/2020	Marché 20 10 030 : fourniture de denrées alimentaires pour les services de restauration scolaire et périscolaire - lot 3 - beurre œufs et tous produits laitiers	Bons de commande sans montant minimum ni maximum	24/11/2020	Marchés publics	Le Maire
16/11/2020	Contrat de location et de maintenance de fontaines à eau avec la Société WATERLOGIC FRANCE	Loyer mensuel : 60 €HT / fontaine hors consommables	24/11/2020	DGS	Le Maire

17/11/2020	Convention relative aux frais d'externat des enfants scolarisés en ULIS à Grigny	300 € TTC par élève	03/12/2020	Education-Jeunesse	Le Maire
17/11/2020	Entretien et maintenance des chaudières dans les bâtiments communaux de la ville. Signature du contrat avec la société SUD DEPANNAGE.	1 489,08 € TTC	24/11/2020	PVDU	Le Maire
20/11/2020	Contrat de Maintenance et d'Assistance Technique Logiciel OBS Traffic et Abonnement annuel carte SIM Machine to Machine	23 150 € HT	03/12/2020	DGS	Le Maire
23/11/2020	Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle entre la ville de Juvisy-sur-Orge et l'association « Cristal qui songe » pour des représentations du conte musical « Le petit serpent qui voulait des pattes » au sein des structures de la Petite Enfance	2 600 €	26/11/2020	Petite Enfance	Le Maire
24/11/2020	Convention de location précaire entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne (S.D.I.S. 91) relative à la mise à disposition des locaux de l'ancienne Trésorerie sis 9 rue du Docteur Vinot à Juvisy	Loyer : néant Charges : 1 400 € / trimestre	26/11/2020	Juridique	Le Maire

Direction Générale des Services

1) Désignation du représentant du Conseil Municipal pour siéger auprès des instances du groupement d'intérêt public Maximilien

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (30 POUR - 3 ABSTENTIONS : L.GAUTHIER, A.PLAS, S.KECHELAL),

DESIGNE Madame Virginie FALGUIERES, 2^{ème} Adjointe au Maire, comme représentant titulaire auprès des instances du Groupement d'Intérêt Public Maximilien, et Monsieur Francis SAINT PIERRE, Conseiller Municipal, comme représentant suppléant.

AUTORISE Madame Virginie FALGUIERES, à signer tout acte relatif à l'adhésion au GIP Maximilien.

Direction des Ressources Humaines

2) Modification n° 5 du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (30 POUR - 3 ABSTENTIONS : L.GAUTHIER, A.PLAS, S.KECHELAL),

DECIDE,

D'approuver les modifications suivantes :

- 1 poste permanent du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet - recrutement d'un emploi d'agent de maintenance du domaine public
 Grades : Adjoint technique ou Adjoint technique principal de 2^{ème} ou de 1^{ère} classe
 Ces postes seront pourvus prioritairement par voie statutaire par des agents titulaires du cadre d'emploi des adjoints techniques de la fonction publique territoriale, mais ils pourront être pourvus sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. En effet, il pourra être fait appel, dans ce cadre, à des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée de 1 an renouvelable expressément une fois dans la limite d'une durée totale de 2 ans sous réserve que le recrutement de fonctionnaires n'ait pu aboutir. La rémunération sera annexée sur la grille indiciaire des adjoints techniques et le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité. La nature des fonctions, la spécificité des postes d'agent de maintenance du

domaine public nécessitent un profil adapté en termes de diplôme (Diplôme de niveau 3) et / ou d'expérience professionnelle d'au minimum 1 an.

- 1 poste permanent du cadre d'emploi des attachés à temps complet de directeur général adjoint des services en 1 poste permanent du cadre d'emploi des attachés à temps complet – recrutement d'un emploi de directeur des affaires juridiques et du secrétariat général
- 1 poste permanent du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux d'assistant de prévention à temps complet en un poste permanent de du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux – recrutement d'un emploi de gardien des équipements sportifs
Grade : Adjoint technique territorial

D'approuver les créations suivantes :

- 1 poste permanent du cadre d'emploi des adjoints administratifs ou des rédacteurs à temps complet – recrutement d'un emploi de gestionnaire ressources humaines
Grades : Adjoint administratif ou Adjoint administratif principal de 2^{ème} ou 1^{ère} classe ou Rédacteur ou Rédacteur principal de 2^{ème} ou 1^{ère} classe
Ce poste sera pourvu prioritairement par voie statutaire par un agent titulaire du cadre d'emploi des adjoints administratifs ou du cadre d'emploi des rédacteurs de la fonction publique territoriale, mais il pourra être pourvu sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. En effet, il pourra être fait appel, dans ce cadre, à un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée de 1 an renouvelable expressément une fois dans la limite d'une durée totale de 2 ans sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La rémunération sera annexée sur la grille indiciaire des adjoints administratifs ou des rédacteurs et le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité. La nature des fonctions, la spécificité du poste de gestionnaire administratif nécessitent un profil adapté en termes de diplôme (Diplôme des niveaux 3 ou 4 anciennement niveaux V ou IV en gestion du personnel ou ressources humaines) et / ou d'expérience professionnelle d'au minimum 1 an.
- 1 poste permanent du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet – recrutement d'un emploi d'équipier de cuisine
Grades : Adjoint technique ou Adjoint technique principal de 2^{ème} ou de 1^{ère} classe
Ces postes seront pourvus prioritairement par voie statutaire par des agents titulaires du cadre d'emploi des adjoints techniques de la fonction publique territoriale, mais ils pourront être pourvus sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. En effet, il pourra être fait appel, dans ce cadre, à des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée de 1 an renouvelable expressément une fois dans la limite d'une durée totale de 2 ans sous réserve que le recrutement de fonctionnaires n'ait pu aboutir. La rémunération sera annexée sur la grille indiciaire des adjoints techniques et le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité. La nature des fonctions, la spécificité des postes d'agent de maintenance du domaine public nécessitent un profil adapté en termes de diplôme (Diplôme de niveau 3 en restauration) et / ou d'expérience professionnelle d'au minimum 1 an.
- 1 poste permanent du cadre d'emploi des cadres de santé à temps complet – Grades : cadre de santé de 2^{ème} classe

D'arrêter le nombre de postes figurant désormais au tableau des effectifs :

	Postes ouverts	Postes pourvus	Equivalents temps plein
Effectifs permanents	350	299	281,51

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Commune : Chapitre 012.

DIT que cette délibération prend effet dès réception en sous-préfecture et affichage en mairie.

Police Municipale

- 3) Renouvellement de la convention relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions pour les années 2021 à 2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (30 POUR - 3 ABSTENTIONS : L.GAUTHIER, A.PLAS, S.KECHELAL),

APPROUVE la convention relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement avec l'ANTAI pour les années 2021 à 2023.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune.

Service Education-Jeunesse

- 4) Fixation des frais de scolarité pour les enfants scolarisés en ULIS à Juvisy-sur-Orge pour l'année scolaire 2020-2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le montant de 705,97 € au titre de participation des Communes aux frais engagés durant l'année scolaire 2020-2021 pour la scolarisation d'un enfant non-Juvisien inscrit en ULIS à Juvisy-sur-Orge.

AUTORISE Madame le Maire à émettre les titres de recettes à l'égard des communes concernées.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

- 5) Convention de formation Bafa entre l'UCPA et la commune de Juvisy-sur-Orge

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de formation Bafa organisée par la commune de Juvisy-sur-Orge en partenariat avec l'UCPA.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

PRECISE que le montant de ce stage s'élève à 245 € par jeune, dont 50 € pris en charge par la Ville par l'octroi d'une bourse allouée à chaque participant.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune.

Direction de la Vie Locale et des Partenariats

- 6) Convention de partenariat entre la commune de Juvisy-sur-Orge et l'Ecole et espace d'art contemporain Camille Lambert

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'Ecole et Espace d'art contemporain Camille Lambert, annexée à la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

Service des Aînés

- 7) Détermination des tranches du Quotient Familial Retraités

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (26 POUR - 7 CONTRE : B.AVELLANO, A.VILLEMEUR, J-M.COSTES, C.ROGUE, L.GAUTHIER, A.PLAS, S.KECHELAL),

DECIDE que le Quotient Familial Retraités est basé sur le Revenu Brut Global, sans prise en compte des

abattements personnes âgées et invalides.

FIXE comme suit les tranches du Quotient Familial Retraités en prenant en compte l'avis d'imposition ou de non-imposition N sur les revenus N-1 :

QF	Tranches en euros
1	<552
2	552,01 à 690
3	690,01 à 862
4	862,01 à 1077
5	1077,01 à 1346
6	1346,01 à 1682
7	1682,01 à 2102
8	> 2102,01

DIT que la déduction forfaitaire appliquée aux retraité(e)s vivant seul(e)s est de 350 euros.

PRECISE qu'en cas de changement intervenu dans la situation des retraités, le Quotient Familial Retraités pourra être révisé à la demande du retraité concerné, sur présentation des justificatifs après examen par le Service des Aînés.

DIT que la présente délibération s'applique à compter du 1^{er} janvier 2021 et qu'elle demeure valable jusqu'à l'adoption d'une modification délibérative.

8) Tarifs du service de portage de repas à domicile

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (26 POUR - 7 CONTRE : B.AVELLANO, A.VILLEMEUR, J-M.COSTES, C.ROGUE, L.GAUTHIER, A.PLAS, S.KECHELAL),

APPROUVE le maintien des tarifs appliqués depuis le 1^{er} janvier 2020 concernant le service de portage des repas à domicile, comme suit :

Tranche en Euros	QF	Tarifs 2020		Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2021	
		Tarif de base	Tarif avec potage	Tarif de base	Tarif avec potage
<552	1	2,94€	3,10€	2,94€	3,10€
552,01 à 690	2	3,92€	4,14€	3,92€	4,14€
690,01 à 862	3	4,89€	5,17€	4,89€	5,17€
862,01 à 1077	4	5,87€	6,20€	5,87€	6,20€
1077,01 à 1346	5	6,85€	7,24€	6,85€	7,24€
1346,01 à 1682	6	7,83€	8,27€	7,83€	8,27€
1682,01 à 2102	7	8,81€	9,31€	8,81€	9,31€
> 2102,01	8	9,79€	10,34€	9,79€	10,34€

DIT que les recettes à provenir seront inscrites au budget de la Commune : Chapitre 70 - Fonction 61 - Nature 7066.

DIT que l'ensemble de ces tarifs demeure valable jusqu'à l'adoption d'une délibération modificative.

Finances, Contrôle de Gestion et Prospective

9) Admissions de créances en non-valeur et de créances éteintes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (30 POUR - 3 ABSTENTIONS : L.GAUTHIER, A.PLAS, S.KECHELAL),

DECIDE d'admettre en non-valeur des créances pour un montant de 7 726,60€, soit les créances des années 2013 à 2018 figurant sur les listes jointes en annexe :

liste n° 4644110532 3 867,34€

liste n° 4644910232 3 859,26€

PREND ACTE des créances éteintes pour un montant de 4 311,13 €, dont 1 142,40 € pour les dossiers de surendettement et une liquidation judiciaire pour 3 168,73 €.

DIT que la dépense est inscrite au budget 2020 au chapitre 65.

10) Budget Ville – Mandatement des dépenses d'investissement – exercice 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (30 POUR - 3 CONTRE : L.GAUTHIER, A.PLAS, S.KECHELAL),

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et non compris les crédits ouverts dans le cadre de l'autorisation de programme, comme suit :

		ouverture crédits BP 2021
10	dotations, fonds divers et réserves	62 500 €
20	Immobilisation incorporelles	41 903 €
21	Immobilisation corporelles	1 772 640 €
23	immobilisations en cours	12 500 €
27	autres immobilisations financières	1 500 €
		1 891 043 €

11) Avances de subventions aux associations et CCAS – Année 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (24 POUR - 6 CONTRE : B.AVELLANO, A.VILLEMEUR, J-M.COSTES, L.GAUTHIER, A.PLAS, S.KECHELAL - 1 ABSTENTION : C. ROGUE - 2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : M. LORIC, M. PERRIMOND),

APPROUVE le versement d'avances de subventions aux associations comme il suit :

- 1- Alerte Juvisy basket : 22 000 €
- 2- Le Club des Nageurs : 2 500 €
- 3- Juvisy Académie de Football de l'Essonne : 20 000 €
- 4- Amicale du personnel : 1 600 €
- 5- La tour de Juvisy : 2 200 €
- 6- CCAS : 85 400 €

DIT que le montant de la subvention pour 2021 sera défini au moment du vote du budget.

DIT que les dépenses seront imputées au budget communal 2021 au chapitre 65.

12) Fixation du fonds de compensation des charges territoriales définitif 2019 pour la commune de Juvisy-sur-Orge en faveur de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (30 POUR - 3 ABSTENTIONS : L.GAUTHIER, A.PLAS, S.KECHELAL),

FIXE le montant du fonds de compensation des charges territoriales définitif 2019 pour la Commune de Juvisy-sur-Orge à 3 691 354 euros en faveur de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, se décomposant comme suit :

Produit fiscal 2015 actualisé	3 144 141 €
Dotation de Compensation Part Salaire (DCPS)	711 318 €
Restitutions de compétences de l'EPT à Juvisy	-84 709 €
Restitutions de compétences à la Métropole	-123 841 €
Compétence PLU transférée à l'EPT	8 602 €
Abondement voirie	22 000 €
FCCT OM	13 843 €
Total FCCT définitif	3 691 354 €

CHARGE Madame le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Direction Projet de Ville et Développement Urbain

13) Convention d'occupation du domaine public avec la Métropole du Grand Paris et la société Metropolis pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques à Juvisy-Sur-Orge

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (30 POUR - 1 CONTRE : S. KECHELAL - 2 ABSTENTIONS : L. GAUTHIER, A. PLAS),

APPROUVE la convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur la commune de Juvisy-sur-Orge.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

DIT que les dépenses et les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la Commune.



La séance est levée à 20h50



Le Maire

Lamia BENSARSA REDA